



Maladie et congés payés

Par Visiteur

Peut-on partir en congés payés juste après un arrêt maladie ?

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Votre congé payé peut immédiatement faire suite à un arrêt maladie. Toutefois, vous devez obtenir l'accord de votre employeur afin que ce dernier valide votre prise de congé. Dans l'hypothèse où vos congés auraient déjà été posés, vous n'avez pas à retourner travailler entre ces deux congés.
Cordialement